



Compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries

le vendredi 15 avril 2011 à Paris
au Palais du Luxembourg

APPEL A COTISATION

Nous profitons de ce compte-rendu pour vous rappeler que la cotisation pour 2011 est de 17€. Nous demandons aux confréries qui ne l'ont pas réglées de bien vouloir y penser. Nous remercions les confréries qui ont déjà réglé leur cotisation.

Pour 2012 la cotisation reste inchangée à 17 €

La veille de l'AG s'est tenue une réunion de bureau au cours de laquelle il a été décidé d'appliquer plus strictement les principes d'adhésions dont voici le compte rendu

Bureau du Conseil Français des Confréries

le jeudi 14 avril 2011 à Paris au Vauban

Pdte	Cassis et Berry	Centre	Solange Moreau-Massenavette
Vice Pdt	Pastâires et Tastaïres	L.-Roussillon	Pierre Pic
Trésorier	Amis du Vin	L.-Roussillon	Chantal Vitelli
Secr Général	Tire-Douzils	Centre	Ed-Louis Simoneau
Chargé miss	St Romain en B	Aquitaine Indép	Yvon Jousson
Chargé miss	Petit Vin Blanc Nogent	IdF	Philippe Jouvin
Indépendant	Cépes du Médoc		Claude Caralp
Centre	Vignerons d'Orléans-Cléry		J-François Pornin
L.-Roussillon	Commanderie Majeure		Jean-Claude Estirach
Lorraine	Mirabelle de Lorraine		Laurent Gangloff
Pays de la Loire	Andouillette au Layon		Alain Bastin
Pays de la Loire	Chateaubriant		Bernard Stradi

Excusés et Pouvoirs :

Vice Pdt	Lentille du Puy	Auvergne	Christian Chevalier
Vice Pdt	Confré de l'Ardenne	Champ Ardenne	Bernard Giraud
Très. Adjoint	Grd' Table du Fuzelien	Centre	Jack Gaumé
Secr. Gén Adj	Saveurs de l'Atlantique	Bretagne	Dan Oudin
L.Roussillon	Commande Majeure		Bernard De Roquette
Midi-Pyrénées	Ail Rose de Lautrec		Robert Pagés
Midi-Pyrénées	Ail Rose de Lautrec		Alain Rouquier

La réunion de bureau a commencé à 17h.

La présidente Solange Moreau-Massenavette souhaite la bienvenue et remercie les confrères présents.

A l'ordre du jour, les adhésions et ensuite les activités du Conseil.

Georges Jegou prend alors la parole pour s'étonner de voir qu'une confrérie soit admise alors qu'elle n'a ni habit ni fait de chapitre et que son seul lien juridique est un dépôt de statut. Le conseil à l'unanimité a mandaté la présidente pour qu'elle demande à cette confrérie de reposer sa candidature lorsqu'elle sera active. Il s'agit de la Confrérie de l'olivier et de la vigne dont le grand maître était à la Caboché et à Saint Antoine.

Philippe Jouvin de Cocorico a pris la parole pour dire que dans l'euphorie de la transformation des statuts, le chapitre adhésion avait été transformé en usine à gaz. Il est vrai que chacun a voulu apporter sa précision, sa restriction. Le système est complexe.

Philippe Jouvin estime qu'une confrérie est une confrérie et qu'elle pourrait adhérer si elle le souhaitait. Il a estimé qu'il n'y avait pas obligation de structures régionales. On va dans une impasse a conclu Philippe Jouvin.

La Présidente a fait remarquer que le Conseil souhaitait une structure pyramidale avec les confréries regroupées en groupements régionaux et ensuite en fédération avec le conseil français des Confréries.

Jean Claude Estirac du groupement du Languedoc Roussillon a répondu à Philippe Jouvin en disant qu'il n'était pas du tout d'accord et que toutes les confréries étaient admises si elles suivaient les règles et les statuts du Conseil à savoir adhérer d'abord à un groupement et de facto serait membre du Conseil.

Pierre Pic, Vice Président, en a conclu que regrouper les confréries au sein d'un groupement permettait aux confréries de se renforcer et de pouvoir œuvrer pour son produit et pour sa Région.

Laurent Gangloff de la fédération Grand Est a estimé que les groupements régionaux étaient la base même de la cohésion des confréries et leur permettaient d'être reconnues au delà des limites de leurs communes.

La Présidente Solange Moreau-Massenavette a alors demandé à ce que les statuts soient tout simplement appliqués.

Dans les premières années, le bureau avait admis des confréries indépendantes dans des Régions où il y avait un groupement en espérant qu'elles y adhèreraient. C'est par gentillesse et confraternité que cela avait été fait, mais des abus assez graves ont été constatés donc on en revient aux statuts

Dans les Régions où il y a un groupement adhérent au Conseil, les confréries voulant rejoindre le conseil devront d'abord s'inscrire au groupement.

Le groupement adhère au Conseil, il est bien dit groupement et non pourcentage du groupement ce qui induit que le groupement tout entier adhère au Conseil et que les confréries qui adhèrent à ce groupement sont adhérentes de facto au conseil.

Alain Bastin, des Pays de la Loire, est alors intervenu pour bien préciser que toutes les confréries adhérentes à un groupement devaient adhérer au Conseil. Les statuts disent bien que le groupement adhère et ne parle pas de quotas.

Le problème des bachiques qui sont souvent regroupées dans des groupements interrégionaux devrait se résoudre bientôt avec la fin des aides des syndicats professionnels.

Le secrétaire a donc conclu que **dans les régions où un groupement fait partie du Conseil, ce groupement tout entier adhère au Conseil et qu'il ne sera pris aucune confrérie indépendante comme cela est dit dans les statuts**

Dans les autres Régions, les confréries adhéreront dans le collège des Indépendants. Il sera demandé aux confréries qui ont adhérées postérieurement à l'adhésion de groupement de se conformer aux statuts.

Quant aux autres confréries qui nous ont rejoint dès le début, avant l'adhésion de nouveaux groupements, elles auront le choix d'adhérer à ce groupement ou au collège des indépendants.

La suite de la réunion a été consacrée tout d'abord aux activités du Conseil telles qu'elles seront présentées à l'Assemblée générale.

L'interrogation sur le Ceuco.

La présidente a fait l'historique de sa création et a déploré que ses courriers soient restés sans réponses.

Jean Claude Estirac et Jean François Pornin ont parlé du dernier congrès de Bordeaux auquel ils ont assisté.

Le repas du samedi, repas des confréries, est un exemple à suivre.

Le bureau a passé en revue les manifestations puis Yvon Jousson a parlé du livre d'or. Un travail important et surtout un engagement financier important. Il pense que le livre sera édité bientôt, dès que les sommes nécessaires seront réunies.

En ce qui concerne les finances, la trésorière a fait le bilan 2010 légèrement positif.

Il a été admis d'équiper le secrétariat de matériels pour fonctionner et il a été décidé de rénover le site Internet qui est vieillissant.

La cotisation pour 2012 reste inchangée.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 31 mars 2012 à Mortagne au Perche

Bureau_

Cassis et Berry
Tire Douzils de La Grande Brosse
Ambassade Champagne-Ardenne
Pastaires et Tastaires
Amis du Vin
S Romain en Bordelais
Petit Vin Blanc de Nogent

Orléans Cléry
Mirabelle De Lorraine
Image d'Epinal
Rognons Blancs
Commande Majeure Roussillon
Livarot
Longny au Perche
Andouillette Layon
Caboche

Délégués

Cèpe De La Pointe du Médoc
Pâté Pomme de Terre
Marron de Redon
Cuers Baril de Loches

Délégués Suppléants

Chateaubriant
Pâté de Lapin en Morceaux
Coussin D'amour

Confréries

Galette A Suc'
Cacasse A Cul Nul
Cochon Bayeux
Camembert
Trou Normand
Andouille De Vire
Pont L'evêque
Teurgoule Houlgate
Pomme De Terre Ile De Re
Pate De Chartres

Cèpe Senonches
Vins Du Gard
Tasto Mounjettos Du Comminges
Amis Du Vin
Chevaliers Du Cep
Petit Gris Cessonnais
Cuers Baril De Loches
Rillettes/Rillons Touraine
Fleure Truffes Richelieu
Tarte Tatin
Andouillette Mennetou
Mangeux De Cerises Loiret
Buveux De Bernache De Maze

Vikings Du Bocage Normand
Huitre De Bretagne
Boudin Blanc Essay
Truite De St Pee/Nivelle
Hareng Et Coquille St Jacques Dieppe
St Gregoire
Cunhere Du Sidobre
Chevaliers Vigne Et Olivier
Canard Challans
Marmite D'or
Le Sarto
Clos Des Collines De Gagny
Feronne Haute Rosny Sous Bois
Trois Grappes Villiers/Marne
Sucy En Brie

Excusés

Président du Sénat
Sénatrice
Vice-Président du Sénat

Lentille du Puy
Gd Table Fuzelien
Saveurs Océan Atlantique
Ail Rose de Lautrec
Ail Rose de Lautrec
Compostelle
Coeurs de France
Cassis de Dijon
Taste Caillette Chabeuil
Tastos Mounjettos
Grandgousier Onzain
St Fiacre
Angélique Marais Poitevin
Huitres de Cancale
Culs d'Ours et Cabinets de Vigne
Confrérie Cassine des Chevaliers de St Jacques
du Gard
Dames de Vatel

Après la photo dans l'escalier d'honneur du Sénat, l'Assemblée générale commence à 9h50

Avant toute chose, la Présidente Solange Massenavette a demandé que l'on se recueille en mémoire de tous les confrères et consoeurs qui nous ont quittés cette année. Une minute de silence a été observée

La présidente Solange Massenavette a présenté le rapport moral :

2010 a vu l'aboutissement de longues années de travail avec la reconnaissance du repas gastronomique des français au patrimoine immatériel de l'Humanité par l'Unesco, donc une reconnaissance de nos confréries qui sont une composante importante de notre gastronomie. C'est un symbole soit, mais nous devons surfer sur cette vague et aller plus en avant. Enfin, on nous regardera peut être différemment.

Toutes les confréries sont ainsi reconnues même celles non adhérentes du Conseil. C'est pourquoi je demande à ces confréries de nous rejoindre en guise de remerciements.

Fin 2010, le Conseil comptait 330 confréries françaises et 6 confréries étrangères comme membres associés. Je les remercie de nous avoir fait confiance.

Certaines confréries qui adhèrent à une ambassade, académie, duché ou autre n'éprouvent pas le besoin d'adhérer au Conseil. Pourquoi ?

Elles se demandent ce qu'apporte le Conseil ?

Je peux leur répondre : aide, conseils et avantages. Certains avantages n'intéressent pas toutes les confréries mais ils sont là ce qui prouve que le Conseil remplit sa mission.

Unis et nombreux, nous sommes plus forts.

D'autres confréries adhèrent au Conseil sans passer par le groupement régional. Là aussi pourquoi ?

Est-ce que ce groupement régional répond à leur attente ?

Pour moi ledit groupement doit être l'interlocuteur principal avec les instances économiques, touristiques et culturelles régionales et sert d'intermédiaire entre les confréries et le Conseil.

Il faut donc que chaque étage de cette pyramide (confréries, ambassades, conseil) se pose toutes ces questions et qu'évidemment réponses soient données et qu'ensuite les actions soient menées à bien.

2011 s'inscrit dans la continuité du travail commencé pour mettre en avant nos confréries. Un des objectifs est de nous placer et de nous investir dans la future cité de la gastronomie. A ce sujet, je suis en contact avec Mr Pierre Sanner Directeur de la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires qui m'a assuré que les confréries auraient leur place. Nous en parlerons d'ailleurs un peu plus dans notre AG.

Vous faites confiance à votre bureau et nous vous en remercions. Je vous ai toujours dit que nous étions une équipe et que le dialogue devait être permanent afin d'apporter des idées nouvelles et de faire en sorte que le Conseil soit une structure nationale qui devienne un interlocuteur reconnu.

Que 2011 soit favorable à toutes et tous et que nous ayons toujours comme ligne de conduite : Respect des traditions, de nos terroirs, de nos produits avec la convivialité et l'amitié qui nous animent.

Solange Massenavette

Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale de 2010

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2010 a été envoyé par Le secrétaire général Edmond-louis Simoneau à toutes les confréries avec l'invitation à l'AG en demandant aux confrères de le lire et de préparer leurs interventions éventuelles. Pas de remarque. Le compte rendu a été adopté à l'unanimité

Le bilan financier a été présenté par la trésorière Chantal Vitelli.

Les recettes et les dépenses ont été exposées. Il en ressort un solde positif de 654 € Quitus a été donné à l'unanimité à la trésorière. Le transfert de ce solde sur les réserves a été voté à l'unanimité

Bonne nouvelle, la cotisation 2012 est proposée à 17€ sans changement, décision adoptée à l'unanimité bien que certains s'étonnent qu'elle ne soit pas portée à 20€

Le rapport d'activité a été lu par le secrétaire général Edmond Louis Simoneau.

UNESCO

La reconnaissance des confréries comme patrimoine de l'Unesco est maintenant acquise. Cette reconnaissance comme patrimoine immatériel de l'Unesco génère des obligations auxquelles il faut faire face.

C'est l'aboutissement d'un long travail de contacts d'éditions de documents et le lobbying qui s'ensuit. Peu de confréries se sont investies dans ce travail

Le secrétaire a présenté Francis Bruère Délégué du Conseil qui a oeuvré avec lui pour que la reconnaissance soit effective.

Le secrétaire a rappelé que les médias nationaux n'ont pas parlé des confréries et que la décision avait été prise de faire intervenir les confréries auprès de la presse locale. Une opération qui a connu un grand succès bien que la grande majorité des confréries n'ait pas souhaité s'impliquer dans cette campagne de presse à l'initiative du Conseil.

Reconnaissance au plan national.

La présidente Solange Massenavette et le secrétaire Edmond-Louis Simoneau ont participé au colloque sur la Reconnaissance et la valorisation du patrimoine gastronomique locale à l'Université d'Orléans.

Le seul fait d'avoir été invité à ce colloque en tant que Conseil français des Confréries prouve que notre mouvement et les confréries sont maintenant pris en compte par les décideurs de la gastronomie française. Nous avons été jugé dignes d'intervenir sur le thème de la reconnaissance et la valorisation de la gastronomie locale, thème très actuel avec l'inscription, le 16 novembre dernier, du "Repas gastronomique des Français" au patrimoine immatériel de l'Humanité. C'est une action du Conseil Français.

Patrimoine Culturel immatériel Français

Le ministère de la Culture et de la Communication a été chargé de mettre en oeuvre la Convention de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation la science et la culture (UNESCO) pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par la France en 2006. La Convention définit le patrimoine culturel immatériel comme constitué par des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Les domaines couverts par la Convention incluent les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les événements et rituels festifs, les savoirs et les pratiques ainsi que les techniques artisanales traditionnelles.

Un des axes importants de cette Convention est l'éducation et la sensibilisation du public (notamment des jeunes) afin d'assurer la reconnaissance, le respect et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel dans la société.

La présidente Solange Massenavette et le Secrétaire Général Edmond-Louis Simoneau du Conseil Français des Confréries ont rencontré à ce sujet, le 7 octobre au Sénat, Madame Catherine DUMAS, Sénatrice et Conseillère de Paris, membre de la Commission Culture, Education et Communication du Sénat. Parlementaire en mission pour le Premier ministre sur les "Métiers d'art, d'excellence et du luxe et savoir-faire traditionnels

La journée de la gastronomie française

Le secrétaire d'Etat au Tourisme a lancé l'idée d'une journée nationale de la gastronomie française le vendredi 23 septembre

Cette journée nationale de la gastronomie française a pour objectif de mettre à l'honneur le patrimoine de nos terroirs en sensibilisant les français à la richesse, la diversité de ce patrimoine exceptionnel, des différents corps de métier qui oeuvrent en sa faveur.

La question se pose sur l'opportunité de faire une opération nationale ou des opérations locales.

La Cité de la gastronomie

La présidente Solange Massenavette a travaillé sur l'avancement du dossier avec le Directeur de la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires, Pierre Sanner

Il a notamment déclaré

En ce qui concerne la création de la Cité de la Gastronomie je puis vous assurer que ce sujet est prioritaire est qu'à n'en pas douter l'ensemble des soutiens de la candidature française y trouvera sa place. Les confréries qui contribuent à faire vivre cet élément de notre patrimoine gastronomique devront pouvoir s'y réunir, communiquer, organiser le cas échéant des manifestations conformes aux valeurs de l'Unesco et du repas gastronomique des Français en mettant notamment l'accent sur l'impérieuse nécessité de renforcer la transmission.

Nous allons dans cet esprit actualiser un certain nombre de documents que je serais heureux de vous adresser afin de pouvoir sensibiliser les membres du Conseil ainsi que vos adhérents.

Nous restons à votre disposition et vous remercions à nouveau de votre précieux soutien.

Très cordialement Pierre Sanner

Le secrétaire a parlé des implantations possibles de cette Cité

Il a également espéré que le musée des confréries ait sa place dans cette cité qui accueillerait également le siège social du Conseil.

Produits remarquables

Dans beaucoup de régions, des produits remarquables ont été recensés. Le Conseil s'y est associé quand il en avait connaissance :

Le Conseil y a contribué en donnant une liste des produits représentés par les Confréries. Cette liste nationale se trouve sur le site depuis deux ans.

Un livre sur tous les produits remarquables doit sortir bientôt.

La vie du Conseil

Actions dans les lycées.

Cette action est novatrice car si elle a été évoquée lors de la rencontre à la mission, elle a connue une avancée en essayant de constituer une action commune des confréries qui par le biais du Conseil pourrait faire partie de l'accord Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires, ministère de l'Éducation Nationale et Confréries.

Une opération de grande envergure se dessine à ce sujet.

Actuellement plusieurs confréries interviennent individuellement auprès des jeunes dans les établissements scolaires mais le conseil n'a aucun retour de ces expériences.

Dans le cadre de la mission jeunes de la Mission Française pour la gastronomie, le Conseil s'est engagé mais a bien peur de ne pas pouvoir remplir ses objectifs car les confréries ne s'investissent pas toujours comme on l'attendrait.

Le livre d'Or

Le livre d'or devrait sortir bientôt.

Le secrétaire a demandé de façon cordiale à Yvon Jousson ce qu'il en était.

Ce dernier a fait l'historique du livre sachant que c'est un très gros travail et que trouver un mode de financement est un casse tête.

Yvon Jousson est confiant. Lorsque ce livre sera diffusé dans les confréries, Yvon Jousson n'a pas exclu l'idée de le vendre en librairie ou ailleurs.

Des livres sur les confréries voient le jour

Un livre sur les confréries gastronomiques et vineuses Françaises va sortir dans chaque région. La première édition concernera le Centre.

Nous attendons avec impatience sa sortie car nous avons de grandes craintes concernant les textes et les photos. Notre site est une source d'inspiration intarissable.

Un autre livre est sorti sur les confréries, parlant d'adresses pour les fêtards et issu d'une collection sur des pensées philosophiques qui ne semblent pas être les nôtres.

Le site du Conseil Français des Confréries

Le site du Conseil Français des Confréries continue à donner un grand nombre d'informations.

En ce qui concerne vos sites sachez que Ludovic reçoit vos mails à l'adresse suivante info@confreries.org

N'utilisez pas d'autres adresses.

Rappelons que les codes d'accès ont été remis à chacun d'entre vous et qu'ils sont à votre disposition auprès du secrétaire.

Le site est mis à jour deux fois par semaine et chaque fois que vous en faites la demande.

Francis Moutiers a demandé pourquoi les sites n'avaient pas de compteurs pour connaître l'ampleur des visites. Rien de plus simple, il s'agit de le demander.

Yvon Jousson a signalé que cette pratique était maintenant totalement suspecte.

En revanche dans certains sites plus évolués, on peut prendre connaissance du nombre de visites, du nombre de fichiers téléchargés et des pays d'où viennent les demandes.

C'est vers un site de ce type que le conseil tend à aller dans l'évolution de son site.

Demande de création d'accès.

Il a été décidé de faire évoluer le site du Conseil.

Les Dates de Chapitres.

Nous vous donnons des dates de chapitres que les confréries nous ont donnés. Vous avez en gras et bleu les chapitres confirmés.

Pour les autres c'est une estimation sur le créneau de l'année précédente.

Tous les mois chaque confrérie qui a fait son chapitre le trimestre précédent reçoit un mail lui demandant la date de son prochain chapitre. Quand nous avons cette date, nous la mettons en bleu et en gras sur la liste c'est donc une date confirmée.

Si les confréries ne répondent pas nous supposons que les confréries conservent leur créneau.

Le Bulletin

Quatre bulletins ont été rédigés en 2010.

Le bulletin n'est pas tiré sur papier. Il est envoyé à toutes les confréries dans le monde entier par mail et il figure dans la partie publique du site

L'envoi de ce bulletin à tous nous a permis de voir adhérer plusieurs confréries qui ne connaissaient pas notre Conseil

Evolution du Conseil

Francis Moutiers a pris la parole pour demander pourquoi le Conseil ne se constituait pas en fédération tout comme les fédérations sportives ce qui réglerait beaucoup d'interrogation sur les adhérents et la gestion du Conseil

Le secrétaire général lui a répondu que le Conseil avait pris la suite de la Fédération Française et que nous oeuvrions en tant que fédération. Notre titre officiel est « Conseil français des Confréries- Fédération Officielle ». Conformément aux règles des fédérations, nous remettons à la préfecture de notre siège social les adhésions, avec la date et le lieu de déclaration.

Nous oeuvrons en tant que fédération ce qui implique que chaque confrérie adhérente à un groupement est adhérente de facto du Conseil.

Il a été demandé ensuite de quel ministère dépendait le Conseil.

Il dépend du Ministère de la jeunesse et des sports comme toutes les associations et fédérations privées

Philippe Jouvin est intervenu pour dire que nous ne pouvons pas faire une demande d'agrément de fédération comme les fédérations sportives car c'était vraiment une entreprise que nous ne pourrions gérer et que c'était utopique d'imaginer une structure différente de la notre

La question à quoi sert le Conseil, à quoi sert un groupement a, à nouveau, été posée

Pierre Pic Vice Président du Conseil a répondu en disant que cette question était récurrente. Il a posé la question de savoir à quoi sert une confrérie.

La confrérie est la base, le groupement une réunion d'intérêts régionaux et le Conseil un regroupement d'entités pour avoir une reconnaissance nationale et cette année, internationale. Pour avoir aussi entre nous des relations constructives et positives.

Les débats sont allés vers les confréries et la gastronomie, l'obligation des confréries de faire mieux dans leurs chapitres d'évoluer vers la présentation et la dégustation de produits lors des chapitres et de toutes les manifestations. Alain Graffet a donné l'exemple de la Confrérie d'Orléans qui lors de son chapitre a fait un buffet dégustation présenté par les confréries présentes.

Alain Graffet et Jean Marie Cambefort sont alors intervenus pour dire que le rôle du conseil était de faire des manifestations de ce genre pour être présents lors d'évènements.

Jean François Pornin est alors intervenu pour dire que c'était bien d'avoir des idées, mais que les confréries ne suivaient pas.

On peut toujours décider de faire quelque chose mais ensuite ce n'est pas au simple bureau du Conseil de réaliser les opérations sachant qu'au final il n'y aura pas de confréries sur le terrain. Il rejoignait alors les propos sur la journée nationale de la gastronomie où le secrétaire disait que la solution de manifestations locales était plus judicieuse qu'une manifestation nationale qui tournerait au bide.

Jean François Pornin a cité l'exemple du salon de la gastronomie d'Orléans où seulement trois confréries ont participé aux différents ateliers de sensibilisation. Tout le monde était d'accord pour cette manifestation, mais personne ne s'y investit en dehors de l'organisateur qui se trouve bien seul.

Il est facile de réclamer des opérations mais ensuite il faut les assumer.

Ce n'était pas une critique mais une constatation.

Il ressort que certaines confréries ont des idées, qu'elles souhaitent les mettre en pratique mais qu'elles se retrouvent bien seules lors de l'application des idées.

Le secrétaire s'est inquiété de notre implication dans les interventions prévues auprès de jeunes, opérations dirigées par la Mission Française. Y aura-t-il assez de confréries pour assumer cette opération ? Il en faudrait deux ou trois par départements.

Le CEUCO

La présidente Solange Massenavette a présenté l'historique du Ceuco.

Une instance européenne qui se base surtout sur les corporations et les confréries sans passer par les échelons intermédiaires.

Peu de confréries françaises sont invitées à adhérer à cet organisme.

La présidente a rappelé que la cotisation était de 80€.

Le Docteur Fourgeaud est intervenu pour dire qu'il avait été le premier ambassadeur français du Ceuco et qu'il avait essayé d'oeuvrer pour que le Ceuco soit représentatif. Après quelques années d'efforts, il a passé la main et n'a plus entendu parler de cette nouvelle entité.

Le dernier congrès de Bordeaux ne semble pas s'être passé de la meilleure des façons.

Jean-Claude Estirac, Président du groupement Languedoc Roussillon, y est allé avec Jean François Pornin des Chevaliers d'Orléans Cléry.

Le Conseil et le Ceuco sont deux choses différents. Le Conseil fédère, le Ceuco fait une opération de prestige par An

Jean Claude Estirac a affirmé que les Congrès du Ceuco étaient des grands moments. Celui de Saint Jacques de Compostelle a été remarquable, celui de Bordeaux un ton au dessous

Ce qui est remarquable a dit Jean-Claude Estirac, c'est le samedi midi où les confréries apportent leurs produits pour les faire déguster. C'est un moment de grande réunion où l'on découvre les confréries des autres pays.

Jean Claude Estirac a conclu : il faut prendre ce qui est bon.

Les débats ont suivi sur ce thème de présentation des produits par les confréries.

Des propos parfois vifs.

Les Manifestations.

Caravane de Loire du 3 au 12 septembre 2010

Tous les deux ans, les années paires, a lieu la Caravane de Loire

Une caravane composée de bateaux, de troupes d'artistes et de nombreuses confréries a suivi la Loire et ses affluents régionaux pendant dix jours

Mais, que serait la caravane de Loire sans la note colorée des costumes d'apparat des confréries gastronomiques ? Une vingtaine de confréries du Conseil Français ont répondu à l'invitation de Jean-François Pornin, Grand Maître de la Confrérie des Chevaliers d'Orléans-Cléry et délégué du Conseil Français des Confréries

Ce fut un grand succès apprécié par les confréries qui y ont participé.

Jean François Pornin a rappelé le travail immense qui avait dû se faire pour que la manifestation soit un succès.

Macif

L'assurance avec la Macif évolue.

Les confréries qui ont des activités plus importantes, peuvent bénéficier de polices adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles conditions sont sur le site et concernent les confréries qui désireront adhérer à partir du 1^{er} avril 2011 et qui passeront maintenant par le siège à Niort puisque l'accord est national. Donc toutes les confréries de France auront les mêmes conditions et surtout le même tarif.

Pour celles actuellement adhérentes, rien de change mais tous renseignements peuvent être donnés par Solange Massenavette.

Tous les documents de la Macif sont sur le site <http://www.confreries-france.com/> en partie documentation

Le numéro de contrat pour les confréries du Conseil est : 9303 183 5001

Intervention de Madame Sylvie GACHINIARD Chargée de missions Partenariat à la MACIF.

Vous favorisez le bon renom de la communauté nationale en développant le bon aloi des spécialités culinaires, vous élaborez un label de qualité, vous facilitez les rapports et resserrez les liens de confraternité entre vos membres,

et le Groupe MACIF entend favoriser et accompagner ces initiatives relevant de l'Economie Sociale, porteuses de formes nouvelles de solidarité et créatrices de lien de cohésion, en d'autres termes de développement socialement durable.

Vous témoignez de la ténacité de vos traditions et vous êtes dans la modernité.

Vous visez l'excellence et voulez transmettre votre savoir-faire.

Vous êtes un acteur économique de la promotion agroalimentaire et agissez avec les autres acteurs régionaux.

Le "Repas gastronomique des français " est désormais reconnu comme patrimoine immatériel de l'Humanité par l'Unesco et les Confréries en sont un élément, en tant que gardiennes des traditions gastronomiques françaises.

Vous oeuvrez pour que les jeunes puissent apprécier ce que les aînés ont peiné à produire:

Une gastronomie de qualité.

Comment la MACIF ne pouvait pas être sensible à ces valeurs.

Prochaine AG

La prochaine assemblée Générale se tiendra à Mortagne au Perche le 31 mars 2012. Monsieur Alain Gourmanel, délégué de Normandie nous a présenté le programme de cette journée qui sera un grand moment de confraternité.

La suivante, le premier week-end de mai 2013. Bernard Giraud en a déjà présenté les grandes lignes et elle aura lieu lors du 10^{ème} festival des Confréries de Charleville.

Election du Bureau

A l'issue de l'Assemblée Générale les délégués se sont réunis et ont reconduit le bureau dans son ensemble

Nous vous signalons que le taux kilométrique pour les associations a été fixé à 0.304€ le kilomètre pour 2010.